1,4-Dioxane

33147-2.5L

Version 1.2 | Date de révision 08.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	1,4-Dioxane
FDS-nombre	:	000000020219
Type de produit	:	Substance
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique	:	1,4-dioxane
No.-Index	:	603-024-00-5
Numéro d'Enregistrement REACH	:	n'est disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Téléfax	:	(49) 5137-999 123	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	PMTEU Product Stewardship: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center basé	:	voir le chapitre 15.1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 - Système respiratoire
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité Catégorie 2
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence :	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

P308 + P313	enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Peut être absorbé par la peau. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles au foie. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux reins.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
1,4-dioxane	123-91-1 603-024-00-5 204-661-8	Flam. Liq. 2; H225 Carc. 2; H351 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 EUH019, EUH066	< 100 %	1*

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Le secouriste doit se protéger. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. S'éloigner de la zone dangereuse.

Inhalation:
Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. En cas de besoin, administer de l´oxygène par personnel qualifié. Appeler un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux:
Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler un médecin.

Ingestion:
En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Produits extincteurs en poudre
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
Eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Diluer avec une grande quantité d'eau.
Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Aspiration sur le site indispensable. Ne pas respirer les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Peut former des peroxydes explosifs. Le produit est facilement inflammable. Utiliser exclusivement dans les zones protégées contre les explosions. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène (formation de peroxydes).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
1,4-dioxane	EU ELV TWA	73 mg/m3 20 ppm		Indicatif
1,4-dioxane	INRS (FR) VME	73 mg/m3 20 ppm		Règlement impératif (VRC)
1,4-dioxane	INRS (FR) VLE	140 mg/m3 40 ppm		Valeur limité

TWA - Valeur limite de moyenne d'exposition
VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):
VLE - Valeur limite d`exposition à court terme (VLE):

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
1,4-dioxane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		73 mg/m3	Inhalation	
1,4-dioxane	Travailleurs / Aigu - effets locaux		144 mg/m3	Inhalation	
1,4-dioxane	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		21mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
1,4-dioxane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		18,25 mg/m3	Inhalation	
1,4-dioxane	Consommateurs / Aigu - effets locaux		72 mg/m3	Inhalation	
1,4-dioxane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		12mg/kg bw/d	Contact avec la peau	

1,4-dioxane	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		0,24mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
1,4-dioxane	Eau douce: 10 mg/l	Assessment factor: 10
1,4-dioxane	Eau de mer: 0,67 mg/l	Assessment factor: 1000
1,4-dioxane	Station de traitement des eaux usées: 2700 mg/l	
1,4-dioxane	Sédiment d'eau douce: 37 mg/kg dw	
1,4-dioxane	Sol: 0,153 mg/kg dw	Assessment factor: 1000

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Mesures d'ordre technique
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:
Matière des gants: caoutchouc butyle
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Butoject® 898
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	aromatique
poids moléculaire	:	88,11 g/mol
Point/intervalle de fusion	:	12 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	100 - 102 °C à 1.013 hPa
Point d'éclair	:	11 °C Méthode: DIN 51755
Température d'inflammation	:	375 °C
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,9 % (v)
Limite d'explosivité,	:	22,5 % (v)

supérieure		
Pression de vapeur	:	36 hPa à 20 °C
Pression de vapeur	:	51 hPa à 25 °C
Densité	:	1,031 - 1,034 g/cm3 à 20 °C
Viscosité, dynamique	:	1,27 mPa.s à 20 °C
pH	:	6 - 8 Concentration: 500 g/l à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow -0,42

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forme des peroxydes avec l'air.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter une exposition directe au soleil.
Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène (formation de peroxydes).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts
Acides forts
Air
L'oxygène
Peut attaquer les matières plastiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut former des peroxydes explosifs.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50
Espèce: Rat
Valeur: env. 5.150 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
CL0
Espèce: Rat
Valeur: env. 155 mg/l
Durée d'exposition: 1 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Irritation de la peau:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation légère
Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Irritation des yeux:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritant pour les yeux.
Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Espèce: Cochon d'Inde
Classification: non sensibilisant
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.6.

Cancérogénicité:
Note: Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Mutagénicité sur les cellules germinales:
Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Type de cellule: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Méthode d'Essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Danger par aspiration:
donnée non disponible

Autres informations:
Le solvant dessèche la peau.
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
NOEC
Essai en dynamique
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)
Valeur: 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50
Taux de croissance
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)
Valeur: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50
Biomasse
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)

Valeur: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CE50
Essai en semi-statique
Espèce: Daphnia magna
Valeur: > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:
NOEC
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Biodégradation: < 10 %
Durée d'exposition: 29 jr
Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: Ligne directrice 301F de l'OCDE pour les essais

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

UN Numéro	:	1165
Description des marchandises	:	DIOXANNE
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	33
Étiquettes ADR/RID	:	3
Dangereux pour l'environnement	:	non

IATA

UN Numéro	:	1165
Description des marchandises	:	Dioxane
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes de danger	:	3

IMDG

UN Numéro	:	1165
Description des marchandises	:	DIOXANE
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	II
Etiquettes de danger	:	3
No EMS Numéro	:	F-E, S-D
Polluant marin	:	non

1,4-Dioxane

33147-2.5L

Version 1.2

Date de révision
08.07.2018

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	Amount 1: 5.000.000 kg Amount 2: 50.000.000 kg	

Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222
Irlande	+353(1)8092166
Italie	n'est disponible
Allemagne	Berlin : 030/19240
	Bonn : 0228/19240
	Erfurt : 0361/730730
	Fribourg : 0761/19240
	Göttingen : 0551/19240
	Homburg : 06841/19240
	Mainz : 06131/19240
	Munich : 089/19240

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786
Suisse	145
Royaume Uni	n'est disponible

Lettonie	+37167042473

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

1,4-dioxane	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H351	Susceptible de provoquer le cancer.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
		H335	Peut irriter les voies respiratoires.
		EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
		EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

1,4-Dioxane

33147-2.5L

Version 1.2 Date de révision 08.07.2018

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.